



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Soixante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire *

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : statistiques de l'environnement**

Révision du cadre pour le développement des statistiques de l'environnement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est établi suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.B). Le rapport décrit le processus de révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement lancé en 2010, présente les conclusions de la consultation mondiale sur le Cadre, ainsi que les résultats de l'essai pilote d'un ensemble de statistiques de base sur l'environnement. Il donne une description détaillée du Cadre révisé, qui sert à organiser les statistiques de l'environnement à des fins multiples, et présente un plan général d'action en vue de l'activation du Cadre révisé dans les pays. Les questions à examiner figurent au paragraphe 39. La Commission est invitée à adopter le Cadre révisé et le Plan général d'action, et notamment la création du Groupe d'experts permanent sur les statistiques de l'environnement.

* E/CN.3/2013/1.



I. Introduction

1. À sa quarante et unième session, qui s'est tenue du 23 au 26 février 2010, la Commission de statistique a adopté la décision 41/107 (voir E/2010/24, chap. I.B), dans laquelle elle a souscrit au programme de travail concernant la révision du Cadre et à l'élaboration de statistiques de base de l'environnement.

2. Lors de sa quarante-deuxième session, qui s'est tenue du 22 au 25 février 2011, dans la décision 42/115 (voir E/2011/24, chap. I.B), la Commission de statistique a pris note du rapport intérimaire sur le processus de révision.

3. À sa quarante-troisième session, qui a eu lieu du 28 février au 2 mars 2012, la Commission dans la décision 43/106 (voir E/2012/24, chap. I.B) :

a) A accueilli favorablement le rapport sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et a pris note des progrès majeurs qui avaient été accomplis;

b) A approuvé les orientations générales décrites dans le document et le travail qui avait été fait sur les chapitres du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et sur les statistiques de base de l'environnement présenté dans le document d'information;

c) A réaffirmé l'importance du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement en tant qu'outil permettant de renforcer les statistiques de l'environnement afin de mieux connaître l'état de l'environnement, d'appuyer la prise de décisions, de faciliter l'établissement d'indicateurs et de fournir des statistiques au système de comptabilité économique et environnementale;

d) S'est dite favorable à ce que la révision soit menée à terme, notamment dans le cadre de nouvelles consultations avec le Groupe d'experts sur le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, d'autres experts, les organisations internationales et les institutions spécialisées, ainsi que de consultations mondiales avec les États Membres;

e) A approuvé le projet pilote relatif à l'ensemble des statistiques de base de l'environnement et a constaté que certains États Membres avaient déjà fait part de leur volonté de faire partie des pays pilotes;

f) A noté qu'il faudrait continuer à renforcer les capacités aux fins du développement des statistiques de l'environnement à l'échelon national pendant la mise en œuvre du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et la mise au point des statistiques de base sur l'environnement;

g) A demandé que le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, les statistiques de base de l'environnement ainsi qu'un plan de mise en œuvre lui soient présentés, pour adoption, à sa quarante-quatrième session en 2013.

4. La section II du présent rapport décrit les activités menées en réponse aux demandes de la Commission; la section III donne un aperçu d'ensemble du Cadre révisé; la section IV présente le programme de mise en œuvre et la section V donne la liste des points que la Commission est invitée à examiner.

II. Activités faisant suite aux décisions de la Commission

5. Le premier projet du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement révisé a été élaboré par la Division de statistique sur la base d'un examen et d'une analyse exhaustifs : a) des enseignements tirés de l'application du Cadre de 1984; b) des développements méthodologiques, conceptuels et scientifiques concernant les statistiques de l'environnement; c) des principales évolutions dans le domaine de l'environnement et du développement durable; d) des principaux accords environnementaux multilatéraux; e) des indicateurs environnementaux et du développement durable; et f) des pratiques nationales. Les projets ultérieurs ont fait l'objet de plusieurs cycles de consultations à grande échelle, notamment avec le Groupe d'experts sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement et d'autres institutions pertinentes, notamment au niveau international, les résultats étant intégrés dans les essais pilotes des statistiques de base de l'environnement dans les pays.

A. Groupe d'experts sur la Révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement

6. Le Cadre révisé a été préparé par la Commission de statistique en étroite coopération avec le Groupe d'experts sur la Révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, convoqué conformément à une décision de la Commission de statistique en 2010. Le Groupe d'experts comptait 24 pays et 11 organisations et institutions spécialisées internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales¹. La réunion du Groupe d'experts était présidée par M^{me} Iva Ritzelova, Présidente de l'Office statistique de la République tchèque.

7. Le Groupe d'experts a soumis des documents de travail qui ont été intégrés dans les projets, a organisé plusieurs séries de consultations électroniques et s'est réuni à quatre reprises au cours de la période 2010-2012 pour examiner, débattre et entériner les projets du Cadre révisé. À sa quatrième séance (du 5 au 7 novembre 2012), le Groupe d'experts a examiné les observations détaillées reçues pendant les consultations mondiales sur les projets ainsi que sur l'essai pilote des statistiques de base de l'environnement. Il s'est en outre mis d'accord sur les modifications finales. Le Groupe d'experts a adopté le Cadre révisé et recommandé de le soumettre à la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session en février 2013 pour adoption. Il a également recommandé la création d'un Groupe d'experts permanent

¹ Le Groupe d'experts comptait des experts des pays suivants : Australie, Autriche, Bangladesh, Belize, Botswana, Brésil, Canada, Émirats arabes unis, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Maurice, Mexique, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Qatar, République tchèque, Suriname, ainsi que les organisations ci-après : Agence européenne pour l'environnement, Centre commun de recherche de la Commission européenne et Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique pour l'Afrique, Division de l'analyse des politiques de développement du Secrétariat, Eurostat, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme des Nations Unies pour l'environnement, World Resources Institute.

sur les statistiques de l'environnement afin d'aider la Division de statistique dans le cadre des futures travaux méthodologiques et d'autres aspects de l'application du Cadre révisé dans les pays (voir paragraphe 34 ci-dessous). Une fois son travail terminé, le Groupe d'experts sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement a été dissout.

B. Consultation avec d'autres organes

8. Dans le cadre du processus de révision, des consultations et une coordination avec d'autres groupes d'experts ont eu lieu pour éviter les doubles emplois et assurer la cohérence des concepts et des définitions. Plus spécifiquement, les projets ont été présentés et débattus lors de réunions du Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale. Les principaux concepts, l'objectif, la portée, la structure et la teneur du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement ainsi que l'ensemble de statistiques environnementales de base ont également été présentés et débattus lors de plusieurs conférences et séminaires sous-régionaux, régionaux et internationaux ainsi que lors d'ateliers nationaux.

C. Essai pilote de l'ensemble de statistiques environnementales de base

9. Donnant suite à une demande formulée par la Commission de statistique, l'ensemble de statistiques environnementales de base a fait l'objet d'un essai pilote en août et septembre 2012. Au total, 25 pays et deux organisations internationales y ont participé².

10. L'essai pilote a été réalisé par le biais d'une enquête en ligne, laquelle a également été mise à disposition aux formats Excel et Word pour les répondants ne pouvant pas accéder à la version en ligne. L'essai pilote a été conçu de manière à satisfaire à plusieurs objectifs. Il s'agissait notamment de révéler dans quelle mesure les statistiques de base de l'environnement étaient pertinentes au niveau national et permettaient de hiérarchiser les statistiques de l'environnement des pays. L'essai pilote a évalué dans quelle mesure les statistiques de base représentaient celles requises par les politiques environnementales nationales et les accords environnementaux multilatéraux et ce, pour chaque pays participant. Il a par ailleurs servi à améliorer et à peaufiner l'affectation des statistiques de l'ensemble de base. L'essai pilote a été organisé de manière à faciliter la comparaison entre les statistiques de l'environnement reprises dans sa liste et celles élaborées au niveau national, afin de déterminer où les deux ensembles de statistiques se rejoignaient et où il y avait des écarts. Dans le même temps, les répondants ont pu délibérer des principales raisons justifiant tout écart identifié, et déterminer les statistiques supplémentaires qu'ils souhaitaient voir ajoutées. L'évaluation a été le fruit d'une collaboration entre les organisations et parties prenantes nationales impliquées dans la production ou l'utilisation des statistiques de l'environnement au niveau national.

² Belize, Botswana, Brésil, Cameroun, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Inde, Italie, Jamaïque, Maurice, Mexique, Pays-Bas, Nigéria, Philippines, Qatar, République de Bolivie, Sri Lanka, Suède, Venezuela, Vietnam, Eurostat, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

11. Les réactions à l'essai pilote ont été unanimes quant à la pertinence et à l'utilité des statistiques de base. Elles ont fourni de précieux éléments permettant de peaufiner et de mieux hiérarchiser les statistiques reprises dans l'ensemble de base en particulier et dans le Cadre révisé en général. Une analyse détaillée de l'essai pilote sera soumise à la Commission dans le cadre du document de travail sur le processus de consultation.

12. Outre l'essai pilote de l'ensemble de statistiques de base, le Cadre révisé a été appliqué avec succès dans deux pays (Bhoutan et Qatar) en 2012 afin de développer un programme de travail sur les statistiques de l'environnement.

D. Consultation mondiale sur le Cadre révisé

13. L'un des volets essentiels du processus de révision a consisté à organiser une consultation mondiale avec de nombreux pays afin de garantir la prise en considération des points de vue des pays avant la finalisation du Cadre. Le Cadre révisé a été soumis à l'ensemble des pays dans le cadre de la consultation mondiale, organisée en septembre et octobre 2012. Les pays et organisations ont adressé 70 réponses, généralement très favorables au Cadre révisé. Un grand nombre d'observations détaillées ont également été reçues et constituent une excellente base pour l'examen final du projet de Cadre par la Division de statistique et par le Groupe d'experts. Une analyse détaillée des réponses, dont la liste des pays et organisations ayant participé à la consultation mondiale, sera soumise à la Commission dans le document de travail sur le processus de consultation.

III. Aperçu du Cadre révisé pour le développement des statistiques de l'environnement

14. Le Cadre révisé est un cadre statistique et conceptuel polyvalent, détaillé et de nature intégrative qui définit la portée des statistiques de l'environnement. Il fournit un cadre directeur permettant de guider la collecte et la compilation des statistiques de l'environnement au niveau national. Il rassemble des données émanant de divers domaines et sources pertinents. Vaste et global, il traite de questions et d'aspects de l'environnement qui sont utiles pour l'analyse des politiques ainsi que la prise de décisions, et est applicable à des questions transversales telles que le changement climatique.

15. Le cadre révisé est un outil souple et polyvalent qui s'adapte aux besoins et priorités des pays et des divers utilisateurs. Il permet d'identifier l'ensemble des statistiques pertinentes pour la prise de décisions et facilite une présentation synthétique des données. Il est compatible avec d'autres cadres et classifications statistiques existants et contribue ainsi à l'élaboration de concepts valables.

16. Bien que le Cadre révisé s'applique aux pays et qu'il leur soit recommandé de l'utiliser, quel que soit son stade de développement, il vise essentiellement à les aider aux premiers stades du développement de leurs programmes de statistiques de l'environnement et à jeter des bases solides en vue du développement à long terme de statistiques de l'environnement officielles.

17. Le Cadre révisé est structuré de manière à permettre l'établissement de liens avec les domaines économiques et sociaux. Il vise à assurer la compatibilité avec

d'autres cadres et systèmes perfectionnés, à la fois statistiques et analytiques, tels que le système de comptabilité économique et environnementale pour l'énergie, le modèle DPSIR (Éléments moteurs – Pressions – État – Incidences – Réactions) voire les objectifs du Millénaire pour le développement ou d'autres cadres d'indicateurs.

A. La portée et la structure du Cadre révisé

18. Le Cadre révisé couvre les aspects biophysiques de l'environnement, de même que les aspects de la sphère socio-économique (sous-système humain) qui influencent directement, ou sont influencés par l'état et la qualité de l'environnement. Il tient compte des interactions au sein de l'environnement, de même qu'entre l'environnement, les activités humaines et les événements naturels.

19. En recourant à une approche à plusieurs niveaux, le Cadre révisé organise les statistiques de l'environnement en composants, sous-composants, sujets statistiques et statistiques individuelles, et ce, de manière simple et flexible.

20. Le premier niveau de la structure comporte six composants qui délimitent la portée des statistiques de l'environnement. De plus, ils contiennent et organisent de manière utile les ensembles d'information les plus pertinents et spécifiques. Le premier composant réunit les statistiques relatives aux conditions et à la qualité de l'environnement, de même qu'à leur évolution. Le deuxième composant regroupe les statistiques relatives aux ressources environnementales et à leur utilisation. Le troisième composant inclut les statistiques liées à la génération, la gestion et l'élimination des résidus des processus de production et de consommation. Les statistiques relatives aux événements extrêmes et aux catastrophes ainsi qu'à leurs répercussions font l'objet du quatrième composant. Le cinquième composant regroupe les statistiques relatives aux conditions et répercussions environnementales au sein des établissements humains. Le sixième composant regroupe les statistiques portant sur les réponses sociétales et les mesures économiques visant à protéger l'environnement et à gérer les ressources environnementales.

21. Le composant 1 (les conditions et la qualité environnementales) est l'élément central du Cadre révisé. Les cinq autres composants ont été organisés en fonction de leurs relations avec le composant 1. Tous les composants interagissent et s'influencent mutuellement.

22. Chaque composant est ventilé en sous-composants qui contiennent à leur tour des sujets statistiques. Les sujets statistiques représentent les aspects mesurables des composants du Cadre révisé, compte tenu des types et sources de données nécessaires pour leur description. Le dernier niveau reprend les statistiques de l'environnement individuelles pouvant être utilisées pour décrire les sujets statistiques.

23. Le Cadre révisé répertorie les statistiques de l'environnement les plus importantes permettant de décrire les sujets statistiques, aidant de cette façon les pays à développer des programmes nationaux axés sur les statistiques de l'environnement. L'ensemble de statistiques environnementales de base est conçue avec suffisamment de souplesse pour l'adapter en fonction des préoccupations, priorités et ressources environnementales des pays individuels. Il est réparti en trois catégories.

24. La catégorie 1 comprend les statistiques de base de l'environnement qui présentent une grande importance et priorité pour tous les pays, quel que soit le stade de développement. La catégorie 2 reprend les statistiques d'environnement qui exigent un investissement plus important en temps, en ressources ou au niveau du développement méthodologique. La catégorie 3 précise les statistiques d'environnement moins prioritaires ou développées et qui peuvent exiger un développement méthodologique considérable.

25. La catégorie 1 représente un large consensus; en tant que tel, elle vise à faciliter la collecte, la coordination et l'harmonisation des statistiques de l'environnement aux niveaux national, régional et mondial sur le court terme. Lorsque le pays est confronté à de sévères contraintes de ressources ou qu'il commence à développer les statistiques de l'environnement, les statistiques de base sont idéales pour déterminer les priorités. Dès lors, en fonction de leurs priorités et ressources, les pays peuvent envisager d'élaborer des statistiques relevant des catégories 2 et 3, et ce, à moyen et à long terme.

26. Le cadre révisé ne propose aucune description méthodologique détaillée des statistiques reprises dans les ensembles de base. Il fait référence aux méthodologies, définitions et classifications existantes, lorsqu'elles sont disponibles. D'autres travaux porteront sur l'élaboration de recommandations méthodologiques ainsi que d'autres directives à l'appui au besoin.

27. Le Cadre révisé comporte cinq chapitres : le chapitre 1 porte sur les principales caractéristiques des statistiques de l'environnement; le chapitre 2 introduit le Cadre et décrit son fondement conceptuel, son objectif, sa portée, ses composants et sa structure; le chapitre 3 décrit les six composants du Cadre, et plus précisément leurs sous-composants, leurs sujets statistiques et les statistiques pertinentes (statistiques de base); le chapitre 4 présente les statistiques de base de l'environnement; et le chapitre 5 propose des exemples illustrant la manière d'appliquer le Cadre révisé afin de procéder à des analyses transversales, sectorielles et thématiques. Des éléments d'appui sont proposés dans les annexes du Cadre révisé.

28. Le Cadre révisé sera soumis à la Commission en guise de document de travail.

B. Le Cadre révisé et le Système de comptabilité environnementale et économique

29. Le Cadre révisé sert notamment à fournir des statistiques de l'environnement utilisées pour la comptabilité économique et environnementale. Bien qu'il ait une portée supérieure à celle du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), il existe des liens directs entre ses composants et les comptes du cadre central du SCEE. Le composant 2 (les ressources environnementales et leur utilisation) et le composant 3 (les résidus) du Cadre révisé contiennent des statistiques qui alimentent les comptes des actifs en quantités physiques et les comptes de flux du Cadre central du SCEE. Le composant 6 (protection, gestion et engagement environnementaux) contient des statistiques qui alimentent l'activité environnementale et les comptes de flux connexes du Cadre central du SCEE. Les statistiques du composant 1 (conditions et la qualité environnementales) sont liées aux comptes écosystémiques expérimentaux du SCEE. Le cas échéant, les

définitions et classification reprises dans le Cadre révisé sont compatibles avec celles du SCEE.

IV. Activation du Cadre révisé : un Plan général d'action

30. Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa quarante-quatrième session et en étroite coopération avec le Groupe d'experts sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement, la Division de statistique a élaboré une stratégie en vue de l'application du Cadre révisé. Une proposition de plan général d'action a été discutée à l'occasion de la quatrième réunion du Groupe d'experts en novembre 2012 et sera soumise à la Commission en guise de document de travail.

31. Le Plan général vise à expliquer la voie à suivre pour rendre le Cadre révisé et les statistiques de base de l'environnement opérationnels dans les pays ayant besoin d'aide pour lancer ou développer davantage leurs programmes de statistiques de l'environnement. Il cherche à réunir les conditions et les ressources techniques nécessaires pour exploiter efficacement le Cadre révisé au niveau national. Il renforcera les programmes de statistiques de l'environnement des pays en leur permettant de produire un ensemble exhaustif de statistiques pouvant être utiles et adaptées aux demandes d'une large palette d'utilisateurs, et ce, de manière progressive.

32. Afin que le Cadre révisé aide les pays à développer plus rapidement des programmes de statistiques de l'environnement et pour en améliorer la qualité et la durabilité, il convient de développer et d'intégrer les piliers fondamentaux ci-après, qui sont fortement interdépendants et qui se soutiennent mutuellement :

- a) Les partenariats entre les principales parties prenantes;
- b) Le développement méthodologique et la diffusion du savoir-faire;
- c) Le renforcement des capacités et l'assistance technique aux pays dans le besoin;
- d) Le réseautage;
- e) La mobilisation des ressources; et
- f) La sensibilisation.

33. Le Plan général d'action identifie les éléments les plus importants des piliers stratégiques aux niveaux national, régional et mondial et recommande que la Division de statistique coordonne la mise en œuvre de ces éléments avec l'appui du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement.

34. Le développement méthodologique et la diffusion du savoir-faire constituent des axes essentiels de la stratégie. Le développement méthodologique est traité dans le Plan général d'action de manière séquentielle et progressive, en se basant sur les orientations méthodologiques existantes. De nouveaux outils seront développés dans un avenir proche afin de disposer d'une boîte à outils élargie. Des efforts supplémentaires s'imposent pour proposer d'autres orientations pragmatiques et méthodologiques, dont des opportunités d'enseignement à distance. Le Plan général d'action précise une marche à suivre et un calendrier pour l'élaboration de ces

outils. Il est recommandé de mettre sur pied un Groupe d'experts sur les statistiques de l'environnement afin de faciliter ces travaux.

35. Une coopération technique et des activités de renforcement des capacités seront primordiales pour l'opérationnalisation du Cadre révisé. Il est suggéré d'organiser de telles activités aux niveaux régional et sous-régional ainsi qu'au niveau national. Les principaux partenaires d'assistance technique seront la Division de statistique, les institutions partenaires régionales et internationales, de même que les bureaux de statistique nationaux ou les institutions et experts nationaux ayant une connaissance approfondie et une expertise en la matière.

36. Les ateliers de formation réservés à des groupes/régions spécifiques de pays et des projets nationaux seront le principal outil pour réaliser des économies d'échelle au niveau du transfert des connaissances et de l'expérience. La Division de statistique s'efforcera de chercher un financement pour appuyer les activités, en ce compris l'utilisation du Compte de l'ONU pour le développement (une proposition de projet pour 2014-2015 sur les statistiques de l'environnement a déjà été soumise).

37. Le Plan général d'action détaille les composants de base d'un programme visant à utiliser le Cadre révisé pour développer des programmes de statistiques de l'environnement au niveau national et décrit les phases liées à la préparation, la fondation, la mise en œuvre et la consolidation. Les points essentiels de ces étapes sont décrits dans le document de travail. Une certaine souplesse est possible dans le cadre de ces étapes en fonction de l'état de mise en œuvre des statistiques de l'environnement au sein du pays.

38. Le développement méthodologique, la coopération technique et le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Cadre révisé au sein des pays bénéficieront d'une coordination avec la stratégie de mise en œuvre du Cadre central du SCEE en évitant toute duplication des initiatives, en encourageant des synergies et un développement harmonisé des statistiques de l'environnement ainsi que de la comptabilité environnementale et économique.

V. Points à débattre

39. La Commission est invitée à :

a) Adopter le Cadre révisé pour le renforcement des programmes de statistiques de l'environnement dans les pays;

b) Adopter le Plan général d'action et notamment la création d'un Groupe d'experts permanent sur les statistiques de l'environnement.